

Séance du mardi 05 mars 2024

Membres en exercice : 10
Présents : 8
Votants : 8

Date de la convocation:

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq mars à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Xavier SCHNEIDER

Secrétaire de séance :
Mickaël NOGRE

Présents : Xavier SCHNEIDER, Pierre DEBIAIS, Stéphane GUILLOUARD, Mickaël NOGRE, Bertrand HERMELINE, Annick SIMAO, Dominique GIBOURDEL, Christophe DUPIRE

Présent non-votant:

Représentés:

Excusés: Valérie GORIOT

Objet : SUBVENTIONS 2024
DE_07_2024BIS

Le Conseil Municipal attribue les subventions pour l'année 2024 comme suit :

Comité des Fêtes : 800€ Société de chasse : 250€ Una de Trun : 75€ Secours Catholique : 30€ Foyer Socio-Educatif : 30€ AS Collège de Trun : 300€ Devon Trunois : 30€ ADAPEI : 30€ Argentan Solidarité Insertion : 30€ Tournai Villedieu Environnement : 150€ Sées pour Elles : 30€ Vie et Partage : 30€ Groupe Scout Argentan : 30€ Le Chœur du Donjon : 30€ Vie et Partage : 30€	Protection Civile : 50€ MFR de Trun : 50€ Secours Populaire : 30€ Banque Alimentaire : 30€ Football Club Argentan : 30€ Club des Anciens : 350€ Restos du Cœur : 30€ FC Trun : 30€ Portage de repas : 30€ Centre de Formation : 30€ CLIC Argentan : 30€ APPEL Sainte Famille : 30€ Ecole Thomas PESQUET : 30€ Comité du Miroir des Ames : 200€
---	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de verser les subventions votées.
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Xavier SCHNEIDER



AGEDI Dépôt Sous Préfecture d'Argentan
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/05/2024 061-216104901-20240305-DE_07_2024BIS-DE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification